



VILLE D'ANDENNE



LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE & ÉCHEVINS
DE LA VILLE D'ANDENNE,

Vu la demande, en date du 14 courant, par laquelle le sieur Lucien SORBE-MELANGE, cordonnier, domicilié en cette ville, sollicite l'autorisation d'établir un moteur électrique de la force de un HP destiné à actionner une machine à polir les chaussures, dans son atelier sis, rue Frère-Orban, n° 29, à Andenne;

Vu les Arrêtés royaux du 15 mai 1923;

ARRÊTE :

Cette affaire sera soumise à une enquête de commodo et incommodo.

Les personnes qui auraient des observations ou oppositions à faire, sont priées de se présenter au secrétariat communal, le 30 janvier 1930 entre 17 et 18 heures.

14 16

Andenne, le 14 janvier 1930.

Par le Collège :

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

